

Séminaires de sensibilisation à l'approche systémique destinés aux médiateurs.trices agréé.es en matière familiale

PRESENTATION

La médiation, en tant que mode alternatif de résolution de conflits, a pour finalité de permettre à des personnes en conflits de dépasser une confrontation de positions dans laquelle elles se trouvent souvent enfermées en évitant de devoir recourir à un tiers doté d'un pouvoir de trancher et en trouvant leur propre solution. De plus en plus de juristes, d'avocats, de notaires, d'intervenants en matière familiale s'intéressent également à la médiation en tant que dispositif d'accompagnement de la séparation et introduisent ce mode de règlement de conflits dans leur activité.

L'approche classique de la médiation où le médiateur tient un rôle davantage directif - consistant par la reformulation, à aller chercher derrière les positions des parties les intérêts et les besoins - ne permet pas toujours, à elle seule, d'aider ces dernières à appréhender différemment leur situation conflictuelle. Une approche alternative est d'inviter le médiateur à se centrer davantage sur le processus que sur un objectif à atteindre, selon une approche non directive, permettant aux parties de mobiliser leurs ressources afin de sortir d'une logique de rapport de force et retrouver leur liberté de décision.

En ce sens, le médiateur doit avoir lui-même conscience de ses représentations afin d'éviter d'enfermer les parties dans sa propre perception de la réalité, en risquant de leur indiquer la sortie du conflit qui lui paraîtrait la plus acceptable à ses yeux. L'approche systémique apparaît pertinente dans le cadre de la pratique de la médiation et est de nature à apporter un éclairage et un souffle nouveau au médiateur.

Les séminaires viseront dès lors à ouvrir des espaces de réflexion de diverses manières :

Au départ de situations concrètes de médiation relevant de la pratique de chacun des participants, présentées sous forme de vignettes, de jeux de rôles ou au départ de lectures communes seront amenées des notions systémiques telles que celles de systèmes, de complexité, de circularité, de contexte, de constructivisme... Seront par ailleurs abordés des thèmes récurrents en médiation tels que les loyautés, la différenciation, l'individuation, la parentification, les frontières, les alliances...

L'échange entre les participants sera activé sous l'angle d'un questionnement quant à la capacité de l'intervenant à mobiliser les ressources des personnes qui le consultent, afin de sortir des débats « du vrai et du faux », de « l'un a tort, l'autre a raison », pour s'intéresser davantage à l'interaction dans son ensemble. La démarche sera de pouvoir donner une perspective systémique aux difficultés auxquelles sont confrontées les personnes en conflit ou vivant une situation de séparation en réinscrivant leur situation dans un contexte plus large, dans une trame narrative, en leur permettant d'avoir accès à leur histoire familiale ou conjugale, en interrogeant les schémas interactionnels, les escalades symétriques, les blocages communicationnels, les répétitions dans lesquelles elles sont enfermées, en explorant davantage le contexte relationnel et intergénérationnel, en s'intéressant aux loyautés, mythes et modèles des familles d'origine.

Les séminaires viseront à mettre au travail chaque participant en lui permettant de mettre son histoire propre en perspective avec l'histoire des personnes rencontrées, en s'interrogeant par rapport à lui-même, à ses représentations, ses résonances et ses propres façons d'appréhender le conflit. Seront ainsi questionnés la place, le rôle, la fonction du médiateur, dans la rencontre avec les personnes qui le consultent et sa capacité à exercer sa multi-partialité. Seront abordés les notions de juste distance, de savoir d'expérience, de frontière entre thérapie et médiation, cela étant de nature à clarifier davantage les contours et limites du cadre d'intervention du médiateur et dès lors, favoriser son propre confort dans l'exercice de sa pratique.

PUBLIC

La formation s'adresse exclusivement aux médiateurs agréés en matière familiale par la Commission fédérale de Médiation (avocats, juristes, notaires, psychologues ou médiateur de tout autre horizon).

LIEU

C.F.T.F CENTRE DE FORMATION A LA THERAPIE DE FAMILLE - Rue Dartois 29 à 4000 Liège

FORMATEURS

Marc MELEN, Docteur en psychologie (ULG 1997), psychanalyste jungien, thérapeute de familles, couples et individuel, associé aux activités du CFTF depuis 2009 <https://www.cftf.be> Membre de l'ABIPFS, du Groupement Belge des Formateurs en Systémique et de l'EFTA. Supervisions individuelles et d'équipes.

Stéphanie VRANCKEN, Master en droit (2003), Spécialisation en criminologie (2004), avocate du Barreau de Liège (2004-2014) Médiatrice en matière familiale, agréée par la Commission Fédérale de Médiation (2015) www.parenthese-mediation.be, formée à l'approche systémique, la thérapie familiale et de couple au sein du CFTF.

DUREE

Ces séminaires de sensibilisation à l'approche systémique seront organisés à raison de 10 journées réparties sur deux ans. (Horaire : de 9 à 15 heures avec une pause de 1 heure durant le temps de midi).

DATES

En préalable à ces 10 journées, une séance de rencontre des participants et de présentation des séminaires aura lieu **le samedi 20 mai 2023** au sein du CFTF, Rue Dartois 29 à 4000 Liège de 9 à 12 heures.

Le cycle des séminaires à proprement parler débutera au mois de septembre 2023, les dates précises étant déterminées avec le groupe, lors de la première séance de présentation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre maximum de participants est de 12 par groupe.

INSCRIPTION

L'inscription se fera à l'issue d'un entretien préalable. En ce sens, Il s'agira pour le candidat d'envoyer sa demande d'inscription en précisant les objectifs poursuivis et un CV attestant notamment de sa qualité de médiateur agréé par la commission fédérale de médiation à l'adresse e-mail suivante svrancken@parenthese-mediation.be Tél. : 0495 34 12 19.

COUT

Le coût de la formation est de 1200 euros pour un cycle de deux années.

Après acceptation de la candidature suite à l'entretien préalable, l'inscription sera validée dès réception d'un acompte de 600 euros à verser sur le compte IBAN BE67 0010 5080 9787 BIC GEBABEBB du compte CFTF avec la communication « Séminaires médiateurs + Nom et prénom ».

Le solde de 600 euros sera payable avant le mois de mai 2024.

AGREMENT DE LA FORMATION

Une attestation d'inscription et de suivi de la formation sera remise au médiateur afin qu'il puisse éventuellement faire valoir les séminaires suivis dans le cadre de la formation continue.

La formation est en attente d'agrément auprès de la commission fédérale de médiation.